



## **Droit des fils d'un combattant mort pour la france (pupille de la**

Par moha\_kaci, le 11/05/2008 à 10:27

**Bonjour ,**

**Je suis pupille de la nation Française ;**

**Mon père d'origine Algérienne , est mort pour la FRANCE à titre militaire en 1939 durant la 2ème guerre mondiale alors qu'il était incorporé dans l'armée française en tant qu'appelé pour combattre les nazis et participer à la libération de la France .**

**Il nous a laissé – mon frère et moi - en bas âges ( 5 ans et 3 ans ) , sans ressources , sans abris , nous avons grandi orphelins et pauvres , nous avons souffert de la misère , de la pauvreté et des maladies , nous ne pouvions suivre des études et nous étions contrains à travailler dès notre enfance ce qui a fragilisé notre santé .**

**Nous avons été privés de l'amour paternel chose que rien au monde ne peut remplacer .**

**Malheureusement nous n'avons pas reçu d'aides des autorités françaises de l'époque .**

**Nous n'avons même pas été informé du lieu de son enterrement et nous n'avons jamais pu visiter sa tombe .**

**C'est pour toutes ces raisons que je viens vous solliciter, pour m'orienter sur la possibilité d'obtenir mes droits à savoir :**

**1 - Reconnaissance de l'état français pour mon père à titre posthume et médaille d'honneur .**

## **2 - Indemnisation , capital décès et pension .**

**Par ailleurs , nous sollicitons une prise en charge pour nous permettre d'organiser une visite familiale de sa tombe en Tunisie ( nous avons appris après maintes recherches qu'il a été inhumé à GABES en TUNISIE )**

**je vous informe que je possède une carte de pupille de la nation Française et des documents officiels attestant que mon père est mort pour la France à titre militaire.**

**Merci**

**Veillez , agréer , mes salutations les plus distinguées.**